



REGLEMENT DU 66^{ÈME} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA REUNION 2012

1/ Sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme, le TOUR de L'ILE DE LA REUNION, épreuve internationale, organisée par la Port Pédales Association du 08 au 14 Octobre 2012, est inscrit sous les règlements de la F.F.C. (est ouvert aux coureurs de catégories 1,2 & 3; 2 coureurs de Cat.1 maximum par équipe). Les Juniors pourront participer à 4 étapes (*hors prologue*) *sauf dérogation FFC*. Les coureurs licenciés d'un comité F.F.C. autre que celui de LA REUNION ou d'une autre fédération pourront, avec l'accord de leur Club, Comité ou Fédération, et par engagement individuel, participer à la compétition. Ils seront regroupés en équipe d'entente. Le montant de l'engagement est fixé à 60€ par coureur pour la durée de l'épreuve sauf pour les juniors 30€.

2/ Les dossards et les plaques de cadres ne seront distribués aux coureurs que sur présentation de leur licence de l'année en cours. Dans le cas de deux dossards, ils devront être fixés dans le dos, avec un intervalle de 5 cm. Ils seront fournis par l'organisation. Toutes les personnes prenant place à bord des voitures techniques et/ou officielles seront obligatoirement licenciées et devront être en mesure de justifier de cette qualité en cas de contrôle(s) diligent(s) par l'organisation ou par une personne dûment habilitée par elle.

3/ Les engagements devront parvenir au Comité Régional avant le 15 septembre 2012. Ils devront comporter le nom, le numéro de licence et la signature du responsable (ou Président) du Club (Comité ou Sélection).

4/ Les coureurs d'une même équipe devront porter des maillots identiques. Exception faite pour celui ou ceux de l'équipe étant leader d'un

classement (individuel aux temps, aux points, montagnes ou tout autre classement quand un maillot de leader est fourni par l'organisation.

5/ Le port du casque est obligatoire dans toutes les épreuves, si un coureur ne respecte pas cette obligation, il ne sera pas admis à prendre le départ. Son retrait en course entraîne sanctions et mise hors course.

6/ Le port du maillot de leader d'un classement précisé à l'article précédent est obligatoire, en tenant compte que le maillot de leader doit être porté en priorité. Le coureur classé premier ou en tête à d'autres classements (cités précédemment) doit porter pour la durée de la course et pour le temps pendant lequel il sera en tête de ce classement un maillot spécial fourni par l'organisation.

A l'arrivée, les coureurs concernés devront obligatoirement se soumettre aux formalités de la cérémonie protocolaire et s'informer de l'existence d'un contrôle médical.

7/ Tout participant à l'épreuve indique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement avant le départ, et qu'il en a accepté toutes les clauses.

8/ Dans le cas où une équipe serait démembrée (moins de 3 coureurs), le Directeur de course et le Jury des Commissaires se réservent le droit de supprimer la voiture du Directeur Technique de ladite équipe. Bien entendu, le soin de ravitailler et de dépanner ces coureurs, serait confié au Directeur Technique d'une autre équipe, sur décision de la Direction de Course.

Toutefois, il sera tenu compte de la place au classement général des coureurs restant en course.

9/ Les coureurs et les Directeurs Techniques devront être présents aux contrôles de départ pour les formalités et la signature de la

feuille de départ, une demi-heure minimum au moins avant le départ réel de l'épreuve. La fermeture du contrôle des signatures se fera impérativement 15 minutes avant le départ dans l'enceinte du dit départ.

10/ Le départ peut se faire de 2 façons :

a) «Lancés» au signal du directeur de Course, à un endroit préalablement désigné.

b) «Arrêtés» lorsque l'endroit propice est trop loin du contrôle de départ.

11/ Délais d'arrivée: Afin de rapprocher au maximum les services de sécurité, tout coureur comptant + de 15mn de retard sur les étapes sauf la 6ème et la 7ème seront invités à descendre et à enlever son dossard.

Classement de la combativité: à l'issue de chaque étape, des points seront attribués par le Directeur de course et les journalistes présents aux 3 coureurs les plus combattifs: 10, 7, 3 pts. 1 maillot ADA LOCATION sera attribué au classement général et au final. Une grille des prix au général (Total 280 €: 100, 80, 50, 30, 20)

«ENVIRONNEMENT»

Le parcours traverse le Parc national de La Réunion, site classé au patrimoine mondial, sur la route des Laves RN2 (Grand-Brûlé), ce qui implique des règles strictes en matière de respect de l'environnement.

Des pénalisations ou disqualifications sont prévues en cas :

- d'abandon de déchets y compris les déchets biodégradables,
- d'atteinte volontaire aux plantes ou aux animaux,
- d'agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou d'une autre structure surveillant le bon déroulement de la manifestation ».